



CONTRAT D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Programme Solidaires des éleveurs haïtiens – Manman Bèf

Entre, ci-après, le mandataire

Et, ci-après, le mandant

Préambule

Le Collectif Haïti de France (CHF) soutient le développement endogène d'Haïti, notamment par le biais du programme « Solidaires des éleveurs haïtiens » appelé en Haïti Manman Bèf. Son partenariat avec Veterimed, ONG locale en charge du suivi de terrain, et Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières permet de concrétiser une coopération entre un investisseur et un/e éleveur/se haïtien/ne.

Objet

Le présent contrat d'investissement solidaire constitue la déclinaison opérationnelle du programme Manman Bèf qui renforce, par le biais de la dynamisation des activités d'élevage, la filière laitière haïtienne. Les bénéficiaires s'inscrivent dans un marché local de qualité et disposent d'un revenu leur permettant de contribuer à une économie de proximité. L'attribution des vaches se faisant en priorité à destination des femmes, le programme apporte un soutien à leur émancipation en leur donnant accès à une activité génératrice de revenus.

Modalités de l'investissement

Le montant de l'investissement est de 600 euros, dont 60€ sont considérés comme don de participation au programme pour lesquels un reçu fiscal est délivré.

Trois choix de fin de contrat sont possibles. Le détail des modalités est présenté dans les « Conditions de participation au programme « Solidaires des éleveurs Haïtiens » - le programme Manman Bèf ».

Obligation de rendre des comptes

Le mandant a - à tout moment - accès aux informations concernant le bénéficiaire et sa vache, soit son investissement. Le CHF, chargé de la mise en relation entre l'investisseur, Veterimed et le bénéficiaire, est tenu d'informer l'investisseur sur le déroulement de la coopération. L'investisseur est tenu de signaler tout changement de coordonnées au CHF, qui ne saura être tenu pour responsable de la non réception de courrier dans un tel cas.

Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur au moment de la réception de l'investissement. Sa durée de base s'établit sur une temporalité de trois portées. Le présent mandat est maintenu sous réserve de circonstances contraignantes tels que les imprévus pouvant subvenir.

Connaissance des risques

Le mandant confirme par sa signature qu'il a dûment été informé complètement et suffisamment des risques d'investissement liés aux réalités du terrain.

En participant à ce projet d'investissement solidaire, l'investisseur s'engage donc à accepter les termes de ce contrat ainsi que les « Conditions de participation au programme « Solidaires des éleveurs Haïtiens » - le programme Manman Bèf ».

Le

Signatures :